

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 738 563,20 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 28/02/2022**

---

- *RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES*
- *ATTESTATION DES REMUNERATIONS*

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 738 563,20 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A. relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Evénements principaux de l'exercice » du paragraphe « 1 Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde pour la société, depuis le 15 septembre 2021, dont le plan n'a pas été arrêté à la date d'établissement des comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-14 dudit code, ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne  
Le 24 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes  
**BM AUDIT**  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie régionale de LYON



Emilie VIRICELLE

## Verney-Carron

Actif		Au 28/02/2022			Au 28/02/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	1 756 157	111 182	1 644 975	1 520 591
		Concessions, brevets et droits similaires	150 066	132 678	17 387	31 964
		Fonds commercial (1)	235 380	200 000	35 380	35 380
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	<b>2 141 604</b>	<b>443 861</b>	<b>1 697 743</b>	<b>1 587 936</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains	216 332		216 332	216 332
		Constructions	3 066 013	1 383 185	1 682 827	1 811 167
		Inst. techniques, mat. out. industriels	6 615 712	6 284 549	331 162	110 885
		Autres immobilisations corporelles	518 261	149 739	368 521	374 760
		Immobilisations en cours				
Avances et acomptes						
	TOTAL	<b>10 416 319</b>	<b>7 817 474</b>	<b>2 598 844</b>	<b>2 513 146</b>	
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	537 023		537 023	537 023	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	141 443	19 980	121 463	108 825	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	9 608		9 608	4 218	
	TOTAL	<b>688 075</b>	<b>19 980</b>	<b>668 095</b>	<b>650 068</b>	
Total de l'actif immobilisé		<b>13 245 999</b>	<b>8 281 316</b>	<b>4 964 683</b>	<b>4 751 150</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	762 887		762 887	742 134
		En cours de production de biens	4 040 063	19 985	4 020 077	3 887 145
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	1 512 721		1 512 721	1 708 571
		Marchandises	409 724		409 724	510 107
		TOTAL	<b>6 725 397</b>	<b>19 985</b>	<b>6 705 412</b>	<b>6 847 958</b>
		Avances et acomptes versés sur commandes	26 000		26 000	10 800
	Créances <sup>(3)</sup>	Clients et comptes rattachés	1 026 435	546 007	480 427	901 554
		Autres créances	572 580		572 580	365 808
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	<b>1 599 015</b>	<b>546 007</b>	<b>1 053 008</b>	<b>1 267 363</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )					
	Instrument de trésorerie Disponibilités	772 375		772 375	1 675 614	
	TOTAL	<b>772 375</b>		<b>772 375</b>	<b>1 675 614</b>	
Charges constatées d'avance		189 721		189 721	186 003	
Total de l'actif circulant		<b>9 312 509</b>	<b>565 992</b>	<b>8 746 517</b>	<b>9 987 739</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		<b>22 558 509</b>	<b>8 847 309</b>	<b>13 711 200</b>	<b>14 738 889</b>	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			21 278	21 278	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			9 608		
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			620 341	503 704	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## Verney-Carron

<b>Passif</b>		Au 28/02/2022	Au 28/02/2021
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 1 738 563 )	1 738 563	1 738 563
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	513 425	513 425
	Écarts de réévaluation	1 548 965	1 548 965
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	142 200	142 200
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 536 962	4 381 552
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 067 522	-1 844 589	
Situation nette avant répartition	4 412 594	6 480 117	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>4 412 594</b>	<b>6 480 117</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>			
<b>Dettes</b>	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 225 536	6 328 728
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>	<b>6 225 536</b>	<b>6 328 728</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 100 799	630 639
	Dettes fiscales et sociales	1 880 536	1 150 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	91 441	148 603	
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>3 072 777</b>	<b>1 929 751</b>	
Produits constatés d'avance	291	291	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>9 298 605</b>	<b>8 258 772</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 711 200</b>	<b>14 738 889</b>	
Crédit-bail immobilier	72 052		
Crédit-bail mobilier	220 496	284 170	
Effets portés à l'escompte et non échus	292 824	8 275	
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	7 522 432	1 739 052	
à moins d'un an	1 776 173	6 519 720	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 520 799	1 204 761	
(3) dont emprunts participatifs			

## Verney-Carron

		France	Exportation	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022 12 mois	Du 01/01/2020 Au 28/02/2021 14 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	966 819	374 266	1 341 085	1 678 602
	Production vendue : - Biens	5 568 198	873 657	6 441 855	7 453 397
	- Services	39 992	78 309	118 301	130 082
	Chiffre d'affaires net	<b>6 575 009</b>	<b>1 326 233</b>	<b>7 901 242</b>	<b>9 262 081</b>
	Production stockée			-72 397	-771 168
	Production immobilisée			165 496	303 579
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			140 240	783 693
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			63 598	70 464
	Autres produits				
Total			<b>8 198 180</b>	<b>9 648 650</b>	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats			747 528	687 700
	Variation de stocks			100 382	-28 315
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats			2 107 730	1 720 332
	Variation de stocks			-20 753	327 893
	Autres achats et charges externes (3)			3 255 464	3 042 452
	Impôts, taxes et versements assimilés			99 434	141 249
	Salaires et traitements			2 590 363	3 451 984
	Charges sociales			1 068 428	1 298 225
	Dotations • sur immobilisations   amortissements			284 777	238 155
	d'exploitation • sur actif circulant   provisions			112 233	39 916
Autres charges			25 036	63 550	
Total			<b>10 370 625</b>	<b>11 133 144</b>	
Résultat d'exploitation			<b>A</b>	<b>-2 172 445</b>	<b>-1 484 494</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			460	1 692
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total			<b>460</b>	<b>1 692</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			19 980	
	Intérêts et charges assimilées (5)			102 644	132 858
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			<b>122 624</b>	<b>132 858</b>	
Résultat financier			<b>D</b>	<b>-122 164</b>	<b>-131 166</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>			<b>E</b>	<b>-2 294 609</b>	<b>-1 615 661</b>

## Verney-Carron

		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022 12 mois	Du 01/01/2020 Au 28/02/2021 14 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	61 299	1 344	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 451 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		284 000	
	Total	<b>61 299</b>	<b>1 736 344</b>	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54	219 870	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 955 544	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	629	1 198	
	Total	<b>683</b>	<b>2 176 613</b>	
Résultat exceptionnel		F	<b>60 615</b>	<b>-440 268</b>
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-166 471	-211 340
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>			<b>-2 067 522</b>	<b>-1 844 589</b>
<b>Renvois</b>				
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		10 415	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	-22 500	-16 147	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	127 630	79 576	
(4) Dont	produits concernant les entités liées			
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées			



# SA Verney- Carron

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le  
**28/02/2022**

54 boulevard Thiers  
BP 72  
42000 SAINT ETIENNE

Ce rapport contient 21 pages

EV/JLJ/cf

## Table des matières

1	Faits caractéristiques	4
1.1	Evènements principaux de l'exercice	4
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.3	Autres informations	5
1.4	Evènements postérieurs à la clôture	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Tableau des immobilisations	6
2.1.2	Tableau des amortissements	6
2.1.3	Immobilisations incorporelles	6
2.1.4	Immobilisations corporelles	7
2.1.2	Immobilisations financières	8
2.1.3	Stocks	10
2.1.4	Créances	10
2.1.5	Comptes de régularisation	11
2.2	Passif	12
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	12
2.2.2	Capital	12
2.2.3	Dettes financières	12
2.2.4	Autres dettes	13
2.2.5	Comptes de régularisation	14
3	Informations relatives au compte de résultat	15
3.1	Autres informations	15
3.1.1	Transfert de charges	15
3.2	Résultat exceptionnel	15
3.3	Gains et perte de change	15
3.4	Impôt sur les bénéfices	15
3.4.1	Ventilation	15
4	Autres informations	16
4.1	Engagements et opérations non inscrites au bilan	16
4.1.1	Engagements financiers donnés et reçus	16
4.1.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	17
4.1.3	Bail à construction	17
4.2	Autres informations diverses	17
4.2.1	Effectif moyen	17
4.2.2	Honoraires du commissaire aux comptes	17
A	Annexes	18
EV/JLJ/cf		2



A.1	Tableau - 2054	18
A.2	Tableau - 2055	18
A.3	Tableau - 2056	18
A.4	Tableau - 2057	18

# 1 Faits caractéristiques

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

— La société est en procédure de sauvegarde depuis le 15 septembre 2021. Suite à l'ouverture de cette procédure collective, les dettes antérieures à cette date ont été gelées pendant la période d'observation.

A la date d'arrêté des comptes, le plan de sauvegarde n'a pas été arrêté et la poursuite de l'activité de la société n'est pas compromise.

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société verse un intéressement à ses salariés selon un contrat renégocié tous les 3 ans conformément à la loi en vigueur. Cet intéressement est comptabilisé après le résultat exceptionnel sur la ligne « participation des salariés aux résultats de l'entreprise ». En l'espèce, compte tenu des résultats de la période, le contrat d'intéressement n'engendre pas de versement cette année.

Conformément au règlement N°2015-05 du 2 juillet 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, il convient, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2017, et de manière obligatoire, de distinguer les gains et pertes de changes issues des créances clients et dettes fournisseurs à classer en résultat d'exploitation, des gains et pertes de changes purement financiers, qui demeurent en résultat financier. Il s'agit d'un changement de méthode comptable n'ayant aucun impact sur les capitaux propres de la société.

Depuis le 1er janvier 2017, il est fait application de la méthode de référence pour la comptabilisation des frais de développement. Ces derniers sont donc immobilisés, pour une valeur brute de **1 756 k€**, au 28 février 2022, correspondant aux frais y afférents, supportés jusqu'à cette date. Ils sont amortis sur cinq ans, à compter de leur mise en service.

Au titre de l'exercice clos le 28 février 2022, il a été comptabilisé :

— Un montant de production immobilisée de **165 k€** ;

— Une dotation aux amortissements de **41 k€**.

Pour mémoire, l'exercice précédent est un exercice de 14 mois (du 1er janvier 2020 au 28 février 2021).

EV/JLJ/cf

4

### 1.3 Autres informations

- La crise de la covid-19 s'est poursuivie sur l'exercice clos en février 2022 et a continué d'impacter la société. A ce titre, la société a effectué des demandes d'indemnisation relatives à l'activité partielle pour les mois de mars 2021 à novembre 2021 représentant 1 316 heures pour un montant global perçu de 10 543 € ;
- Le conflit en Ukraine, survenu à la fin du mois de février 2022, constitue un événement de la fin de l'exercice dont il faut tenir compte pour l'établissement des comptes, mais qui n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels clos au 28 février 2022, compte tenu de son démarrage quelques jours avant cette date ;

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur l'exercice en cours et les suivants. À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, il est à noter que ce conflit va impacter le CA prévisionnel de l'exercice 2022/2023 de la société, à la baisse, de l'ordre de 400 k€ (200 k€ de ventes budgétées en Ukraine qui ne pourront pas être réalisées et la même chose vis-à-vis de la Russie). En dehors de ce point d'impact sur le CA, donc sur le résultat futur de la société, il est estimé que le conflit en Ukraine est sans incidence sur le patrimoine de la société.

### 1.4 Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements survenus depuis la clôture de l'exercice sont les suivants :

- L'épidémie de Covid19 continue à avoir un impact sur l'activité. Par conséquent, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition des entreprises sur le plan réglementaire et financier, afin de poursuivre son activité ;
- Concernant la procédure de sauvegarde, la période d'observation initiale a été prorogée jusqu'à la nouvelle audience prévue le 22 juin 2022, en vue de solliciter l'homologation du projet de plan de sauvegarde.
- Entrée au capital d'un nouvel investisseur. Ce dernier prévoit d'apporter des liquidités dans la société et de l'accompagner dans son redressement économique.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont alors amortis sur cinq ans, à compter de leur date de mise en service.

##### 2.1.3.1 Fonds commercial

- Le fonds commercial de fabrication et de négoce d'armes de chasse, exploité à Saint-Etienne – 54 boulevard Thiers, a été créé à l'origine de la société et figure à l'actif pour **14 k€**.
- Le fonds commercial de la SAS Demas, apporté par transmission universelle de patrimoine en 2008, figure à l'actif en valeur brute pour **200 k€**.

La transposition, dans le droit comptable français, de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, a introduit de nouvelles règles applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment en matière de fonds commercial. A ce titre, le règlement ANC N° 2015-06 introduit une présomption de durée non limitée de l'utilisation des fonds commerciaux. Après analyse de sa situation, la société estime que les fonds commerciaux inscrits à l'actif n'ont effectivement pas une utilisation limitée dans le temps. La nouvelle réglementation impose, par ailleurs, même en l'absence de tout indice de perte de valeur, de procéder à un test de dépréciation des fonds commerciaux, au moins une fois par exercice. La société considère qu'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle des fonds commerciaux inscrits à l'actif pris isolément. C'est pourquoi, il est déterminé, à chaque clôture, la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel ils appartiennent.

Il est ainsi testé les fonds commerciaux et l'ensemble des actifs nécessaires pour générer des avantages économiques. La valeur actuelle de ces actifs est la plus élevée entre leur valeur vénale et leur valeur d'usage.

La valeur vénale du groupe d'actifs testé, ainsi calculé au 28 février 2022, a conduit la société à maintenir la dépréciation des fonds commerciaux, effectuée au titre des exercices précédents, à **200 k€**.

### 2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 à 5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans

### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et à leur coût réévalué (cf 1.1 Evènements principaux de l'exercice), après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

## 2.1.2 Immobilisations financières

### 2.1.2.1 Titres de filiales et participations

— Liste des filiales et participations (voir tableau ci-après)

Informations financières – comptes annuels 2020 (en k€)	Capitaux Propres	Quote-part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
SAS Serenicity	549	24	525	525	0	/	206	- 132	0
SAS Forge et Coutellerie	109	18	12.5	12.5	12.5	/	840	+ 39	N/A

### 2.1.2.2 Transactions entre parties liées :

Les transactions réalisées par la société, avec des parties liées, étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

### 2.1.2.3 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 4.

## — Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises (en k€)	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		537.5
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		12.5
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		

**2.1.2.4 Autres créances immobilisées**

## — Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 4

## 2.1.3 Stocks

### 2.1.3.1 Etat des stocks

(en k€)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	763	/	763
Travaux en cours & Produits finis	5 553	20	5 533
Marchandises	410	/	410
<b>Total</b>	<b>6 726</b>	<b>20</b>	<b>6 706</b>

Méthode de dépréciation utilisée :

— dépréciation liée à la rotation lente. Tableau 2056, voir Annexe 3

### 2.1.3.2 Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais accessoires.

### 2.1.3.3 Stocks de produits fabriqués

Les stocks fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à celles-ci.

Le coût de sous activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les frais financiers.

## 2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 4.

#### 2.1.4.2 Produits à recevoir

	Montant (en k€)
Clients et comptes rattachés	10
Autres créances	19
<b>Total</b>	<b>29</b>

### 2.1.5 Comptes de régularisation

#### 2.1.5.1 Charges constatées d'avance

— Au 28 février 2022 ..... **190 k€**

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en k€)	N-1	+	-	N
Capital	1 739			1 739
Prime d'émission	513			513
Ecart de réévaluation	1 549			1 549
Réserves légale et réserves statutaires	142			142
Autres réserves	4 382	- 1 845		2 537
Résultat	- 1 845	- 2 068	- 1845	- 2 068
<b>Total</b>	<b>6 480</b>	<b>- 3 913</b>	<b>- 1845</b>	<b>4 413</b>

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital social est composé de 543 301 actions de 3.2 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de variation au cours de l'exercice.

#### 2.2.2.2 Ecart de réévaluation

La société a effectué une réévaluation libre de ses actifs au 28 février 2021. Elle conduit à réévaluer l'ensemble immobilier par rapport à sa valeur nette comptable initiale de **1 059 k€**, ainsi que les titres de participation de la société Serenicity de **490 k€**.

Le montant total de la réévaluation, soit **1 549 k€** est constaté directement en capitaux propres via un compte dédié aux écarts de réévaluation. La réévaluation relative aux actifs amortissables fait l'objet d'un plan d'amortissement.

### 2.2.3 Dettes financières

#### 2.2.3.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 4.

### 2.2.3.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette (en k€)
Nantissement du fonds de commerce	Fonds de commerce	74
Garantie liée à l'emprunt souscrit pour le financement des travaux avec un pool bancaire pour un montant nominal de 750 k€ : hypothèque de 1er rang	Tènement immobilier	651
Gages sur stock en garantie des concours bancaires	Stocks gagés	3 000

## 2.2.4 Autres dettes

### 2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 4.

### 2.2.4.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant (en k€)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	498
Dettes fiscales et sociales	381
Autres dettes	3
<b>Total</b>	<b>891</b>

### 2.2.4.3 Dettes relatives au plan de sauvegarde

A la date d'arrêté des comptes, le plan de sauvegarde n'a pas été arrêté. Aussi, un écart subsiste entre le montant de la dette anté-sauvegarde dans les comptes de la société (**7 525 k€**) et la dette suivie par le mandataire judiciaire (**9 851 k€**).

La dette suivie par le mandataire intègre notamment des montants provisionnels forfaitaires appelés par les organismes sociaux, ainsi que l'intégralité des échéances de crédits-bail à échoir, qui ne constituent pas des dettes d'un point de vue comptable à l'arrêté des comptes. Ces deux phénomènes expliquent l'essentiel de l'écart.



## **2.2.5 Comptes de régularisation**

### **2.2.5.1 Produits constatés d'avance**

Non significatif.

## 3 Informations relatives au compte de résultat

### 3.1 Autres informations

#### 3.1.1 Transfert de charges

— Transfert de charges de personnel .....	<b>108 k€</b>
- Dont aides embauche : <b>45 k€</b>	
- Dont avantages en nature : <b>31 k€</b>	
- Dont remboursement fond retraite : <b>18 k€</b>	
- Dont activité partielle : <b>11 k€</b>	
- Dont indemnités journalières : <b>3 k€</b>	
— Transfert d'autres achats et charges externes .....	<b>18 k€</b>

### 3.2 Résultat exceptionnel

— Dettes fiscales prescrites .....	<b>+ 61 k€</b>
------------------------------------	----------------

### 3.3 Gains et perte de change

Les différences de changes (charges : **1 k€** et produits : **3 k€**) liées à l'exploitation sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

### 3.4 Impôt sur les bénéfices

#### 3.4.1 Ventilation

Compte tenu du résultat de l'exercice, pas d'impôt sur les sociétés à payer. Le poste est essentiellement constitué des crédits d'impôt recherche, innovation et métier d'art.

Ils se traduisent, au compte de résultat, par un produit.

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

#### 4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

— Effets escomptés non échus : **293 k€**.

— Engagements en matière de pensions ou indemnités assimilées :

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R. (charges sociales incluses)		375 k€	375 k€

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode :

- Taux d'actualisation : **0.96 %** ;
- Taux de turnover : **3.40 %** ;
- Départ à la retraite : **62 ans**.

La capitalisation sur un fonds IFC s'élève, au 28 février 2022, à hauteur de **30 k€**.

#### 4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

(en k€)	Mobilier
Redevances restant à payer :	
— A 1 an au plus	97
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	67
— A plus de 5 ans	0
<b>Total</b>	<b>164</b>

#### 4.1.3 Bail à construction

Un bail à construction s'applique pour une parcelle de terrain située boulevard Thiers à Saint-Etienne. L'échéance du bail est le 17 avril 2036.

Il concerne les immobilisations inscrites à l'actif pour une valeur nette comptable de **171 k€** (138 k€ pour les constructions et 33 k€ pour les agencements).

### 4.2 Autres informations diverses

#### 4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	16
Agents de maîtrise et Techniciens	11
Employés	9
Ouvriers	33
<b>Total</b>	<b>69</b>

#### 4.2.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice les honoraires sont de ..... **10 k€**



## **A Annexes**

### **A.1 Tableau - 2054**

### **A.2 Tableau - 2055**

### **A.3 Tableau - 2056**

### **A.4 Tableau - 2057**

## A.1 Tableau – 2054



5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		28022022		Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice			
				Attributions			
				Consistent à une réévaluation postérieurement au bilan de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et transferts de poste à poste	
				1		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1590661	D8	165496
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	381746	KE	3700
CORPORELLES	Terrains			KG	216332	KH	
	Constructions	Sur sol propre	Droit Comptable L9	KJ	1376801	KK	
		Sur sol d'autrui	Droit Comptable M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Droit Comptable M2	KP	1686009	KQ	3203
			Droit Comptable M3	KS	6765519	KT	295753
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW	
				KY	34390	KZ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	174546	LC	12759
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF	310456
	Emballages récupérables et divers		LH		LI		
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		
	Avances et acomptes		LN	10253599	LO		622172
TOTAL III							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	537023		8V	8W
	Autres titres immobilisés		IP	108825		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	4218		IU	IV
	TOTAL IV		IQ	650068		IR	IS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OQ	12876076	OH	830876

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par annulation à des titres ou actions, bons, valeurs ou résultats d'une mise en équivalence		Rémunération nette ou encaissement par mise en équivalence		
		1		2		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO	1756157	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	385446	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	216332	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1376801
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		IS		MG		MH	1689212
			IT	310456	MJ	135104	MK	6615712
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	
			IV		MP		MQ	34390
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	13892	MT	173414
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	310456
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III		IV	310456	NG	148996	NH	10416319
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OV		
	Autres participations	IO		OX		OY	537023	
	Autres titres immobilisés	II		ZB		ZC	141443	
	Prêts et autres immobilisations financières	IZ		ZE	1500	ZF	9608	
	TOTAL IV	IB		NJ	1500	NK	688075	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		IH	310456	OK	150496	OL	13245999	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Note : les armes de collections (310 456 €) ont fait l'objet d'un reclassement depuis l'agrégat « Installations techniques, matériel et outillages industriels » l'an dernier vers l'agrégat « Emballages récupérables et divers » cette année qui explique l'utilisation de la colonne « par virement de poste à poste ».

## A.2 Tableau – 2055



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		28022022		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		
						Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	70070	EL	41111	EM	111182	
Fonds commercial		RE		RF		RI		
Autres immobilisations incorporelles		PE	114401	PF	18276	PG	132678	
<b>TOTAL I</b>		RK	184472	RM	59388	RN	243861	
Terrains		PI		PJ		PK		
Constructions	Sur sol propre	PM	421797	PN	58229	PO	480026	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	829845	PW	73313	PX	903158	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6344177	QA	75476	QB	135104	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		
	Matériel de transport	QH	34390	QI		QJ	34390	
	Matériel de bureau et inform. mobilier	QL	110242	QM	18998	QN	13892	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		
<b>TOTAL II</b>		QU	7740453	QV	226018	QW	148996	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		UN	7924925	UP	285406	UQ	148996	
						UR	8061336	
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	EP	EQ	ER	ES	ET	EU	EV	
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	EW	EX	EY	EZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
<b>TOTAL III</b>								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général sans versement (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ		
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		
Primes de remboursement des obligations						SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

### A.3 Tableau - 2056



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		28022022		Néant <input type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	200000	6B	6C	6D	200000	
		6E		6F	6G	6H		
		02		03	04	05		
		9U		9V	9W	9X		
		06		07	19980	08	09	19980
	Sur stocks et en cours	6N	29466	6P	9480	6S	19985	
	Sur comptes clients	6T	438652	6U	112233	6V	4878	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	668119	TY	132213	TZ	14359	UA	785972
<b>TOTAL GÉNÉRAL (II + III)</b>	7C	668119	UB	132213	UC	14359	UD	785972
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	112233	UF	14359			
		UG	19980	UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## A.4 Tableau - 2057

edi-tdfc		8	ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *		DGFIP N° 2057		
Désignation de l'entreprise : SA Verney-Carron			28022022	Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN		
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US		
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW		
				9608	9608		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA			620341	
		Autres créances clients	UX		406094		
		Créance représentative de titres "Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie" antérieurement constituée *	UO	ZI			
		Personnel et comptes rattachés	UY		4158		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		7829		
		État et autres collectivités publiques	VM		187159		
			VB		187785		
			VN				
			VP		10143		
		Groupe et associés (2)	VC		12500		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		163005		
		Charges constatées d'avance	VS		189721		
		<b>TOTAUX</b>	VT	VU	VV		
				1798345	1178004	620341	
REVOIS		(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG		1520799	2821	1517978
			VH		4704736		4704736
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B		1100799	924182	176616
		Personnel et comptes rattachés	8C		383639	383639	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		850912	251476	599435
		État et autres collectivités publiques	8E				
			VW		309331	34620	274711
			VX				
			VQ		336652	87698	248954
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupe et associés (2)	VI				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		91441	91441	
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				
		Produits constatés d'avance	8L		291	291	
		<b>TOTAUX</b>	VY	VZ			
				9298605	1776173		7522432
REVOIS		(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		
				425690			

Note : les dettes anté-sauvegarde (pour un total de 7 522 432 €) ont été classées en dettes à plus de 5 ans afin de les rendre clairement identifiables. Compte tenu de l'absence d'information sur leur échéance réelle à la date d'arrêté des comptes, il n'est pas possible de se prononcer sur leur échéance définitive, qui reste indéterminée à cette date.

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 738 563,20 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **RAPPORT SPECIAL** **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES** **DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Contrat de retraite Article 83**

Souscription par votre société d'un contrat de retraite relevant de l'article 83 du CGI, auprès de la société SWISS LIFE.

Montant relatif à la période allant du 01/03/2021 au 28/02/2022 : 10 378 €

Dont :

- 5 128 € concernant M. Jean VERNEY-CARRON,

- 5 250 € concernant M. Guillaume VERNEY-CARRON.

Personnes concernées : Messieurs Jean VERNEY-CARRON et Guillaume VERNEY-CARRON

Fait à Saint-Etienne

Le 24 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes  
**BM AUDIT**  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie régionale de LYON



Emilie VIRICELLE

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 738 563,20 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 28 février 2022**

---

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2022**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 28 février 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire.  
Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 28 février 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

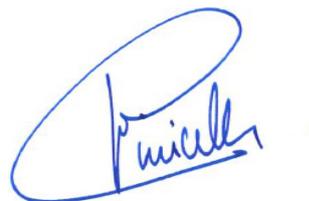
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 451 268 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Saint-Etienne  
Le 24 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes  
**BM AUDIT**  
Société inscrite auprès de la  
Compagnie régionale de LYON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Viricelle', enclosed within a large, loopy blue oval stroke.

Emilie VIRICELLE

# **VERNEY-CARRON S.A.**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1 738 563,20 €

54, Boulevard Thiers  
**42000 SAINT-ETIENNE**

SIRET : 574 501 557 00049

## **CERTIFICATION DES REMUNERATIONS**

**(Article L 225 - 115 4° du Code de Commerce)**

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice clos le **28 février 2022**

A la somme de : 451 268 € (quatre cent cinquante et un mille deux cent soixante-huit euros).

Fait le 23 juin 2022

**LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE**